N° 219 Avril 2018

Entendre

La revue de l'association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

Dossier spécial

L'accessibilité universelle

Dans ce numéro

Découvrez l'accessibilité universelle

- Qu'est-ce que l'AU?
- Comment la porter?
- Comment sensibiliser?

Former la relève

AQEPA
Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs

DANS CE NUMÉRO

03 - Édito

Dossier : L'accessibilité universelle

04 - L'accessibilité universelle, c'est quoi?
06 - Comment générer de l'accessibilité universelle avec l'AQEPA?
08 - De l'accessibilité universelle au design universel
10 - Des activités pour sensibiliser à la surdité
14 - Mobilité durable et accessibilité
16 - Une sortie à deux c'est bien… une sortie accessible, c'est bien mieux!
18 - Le Service Relais Vidéo (SRV Canada VRS) respecte son engagement à fournir accès et possibilités
20 - L'AQEPA Estrie fait la « Tournée des écoles »
22 - L'accessibilité scolaire : droits et obligations
27 - Le divertissement accessible en Abitibi-Témiscamingue

Former la relève

29 - L'importance de former nos jeunes en gouvernance

Événement

30 - Fin de semaine familiale et assemblée générale annuelle

L'AQEPA

31 - L'AQEPA au Québec

ENTENDRE

Revue de l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs, publiée par les publications Entendre, un service de l'AQEPA.

Fondateur : Pierre J.G. Vennat

Révision : Christianne Giard, Sarah Kirsch et Claire Moussel
Mise en page : Claire Moussel

ISSN 0318-9139

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada

Impression : Graphiscan

La rédaction laisse aux auteurs et aux publicitaires l'entière responsabilité de leur texte. Les titres, les sous-titres ainsi que la mise en pages sont toutefois la responsabilité de la rédaction. La revue ne publie aucun texte anonyme, mais peut exceptionnellement accepter un pseudonyme, à condition de connaître le nom et l'adresse de l'auteur.

Tous les textes publiés dans Entendre (à moins d'avis contraire spécifié par l'auteur) peuvent être reproduits sans demande d'autorisation, mais avec mention obligatoire de la source.

La correspondance, les demandes d'abonnements ou de renseignements et les opinions doivent être adressées à :

Revue Entendre
3700 rue Berri, bureau A-446
Montréal (Québec)
H2L 4G9
(514) 842-8706
info@aqepa.org

YVES BLANCHETTE
Président

Bonjour à toutes et tous,

Aviez-vous déjà entendu parler de l'accessibilité universelle (AU)? C'est un sujet d'actualité puisqu'il a gagné en visibilité en 2017 grâce, notamment, à la campagne web et médias sociaux #visezau. Cette initiative visait à faire connaître l'accessibilité universelle et l'étendue de ses impacts à un large public.

Pourquoi est-il important d'en parler ici et maintenant?

Les organismes qui promeuvent l'accessibilité universelle sollicitent régulièrement les différentes instances publiques, gouvernementales et politiques à ce sujet, ils sensibilisent également le grand public et travaillent main dans la main avec les organismes de personnes en situation de handicap. Il est donc essentiel que nous-mêmes, à l'AQEPA, nous prenions à coeur le rôle que nous avons à jouer et que nous réalisions tout l'ouvrage qui reste à faire. Parce que l'accessibilité, ce n'est pas juste ajouter une rampe d'accès à un bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. Ça concerne toutes les limitations fonctionnelles!

Le contexte semble d'ailleurs propice : les problématiques d'accessibilité pour nos jeunes vivant avec une surdité existent encore, nous le savons et y sommes confrontés à tous les jours, mais petit à petit, nous voyons apparaître quelques indices encourageants. On travaille à la reconnaissance des langues des signes comme langues officielles et à l'amélioration de la qualité du sous-titrage, le Service Relais Vidéo fonctionne à plein régime, la formation des interprètes et leur évaluation se perfectionne… Il faut profiter de cette dynamique et continuer d'agir!

C'est pourquoi, dans ce dossier spécial, nous parlons de l'AU. Pour que chacun puisse mieux comprendre et donc porter cette idée tout en prenant conscience du rôle qu'il a à jouer (et qu'il joue déjà sans même le savoir!). Vous y découvrirez des conseils et des idées concrètes ainsi que des moyens pour faire valoir vos droits à l'accessibilité.

N'oublions pas que l'AU, c'est l'accessibilité pour tous. Nos enfants vivant avec une surdité sont concernés, mais nous le serons tous un jour ou l'autre! Nous devons tous y travailler, ensemble, pour espérer un jour vivre dans une société inclusive.

Au plaisir et bonne lecture.

L'accessibilité universelle, c'est quoi?

Par Marie-Josée Richard, directrice générale de l'AQEPA Montréal Régional

L'accessibilité universelle (AU) c'est plus que des mots, c'est un concept. Théoriquement, c'est de permettre à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Concrètement ça veut dire que tout lieu, activité, site Internet (etc.) soit accessible à toute personne qu'elle soit aveugle, sourde, en chaise roulante, enceinte, maman de 4 enfants, en béquille ou âgée (etc.), que cette personne puisse y prendre part pleinement et de façon autonome (sans avoir besoin d'aide) en même temps que tout le monde!

Donc si on prend l'exemple des cinémas, pour qu'ils soient universellement accessibles, il faudrait :

- que l'entrée soit accessible (rampe d'accès ou entrée de plain-pied),
- que les portes soient munies de boutons d'ouverture et qu'elles soient assez larges pour tout fauteuil roulant et toute poussette,
- qu'il y ait des guichets d'achat de billets assez bas pour les personnes en fauteuil roulant ou les personnes de petite taille,
- que les guichets d'achat soient munis de systèmes vocaux pour les personnes aveugles et d'option de vidéos LSQ,
- que les caissiers et préposés parlent plusieurs langues dont la LSQ,
- que les toilettes soient accessibles pour tous (une personne en chaise roulante ou de petite taille ne peut souvent pas avoir accès au distributeur de savon vissé sur le mur!),
- que toutes les représentations cinématographiques soient offertes en vidéo-description (une voix qui décrit ce qui se passe sur l'écran aux personnes aveugles) et avec des sous-titres…. et j'en passe!!!

L'AU est un idéal de société entièrement inclusive à 360 degrés!

Les 4 axes de l'Accessibilité Universelle

L'AU s'articule autour de 4 axes, le tout dans l'intention de desservir adéquatement l'ensemble des citoyens :

1- Architecture et urbanisme : accessibilité des édifices, des trottoirs, des parcs, des transports, etc.

2- Programmes, services et emploi : accessibilité des programmes et activités des commerces, des services de votre ville, des émissions à la télé ; accessibilité à l'emploi pour toute personne en situation de handicap ou issue de l'immigration ; flexibilité pour les familles monoparentales, etc.

3- Communications : ajout de sous-titres, de version anglaise, de vidéos LSQ, accès à une version en français plus simplifié, etc.

4- Sensibilisation et formation : sensibilisation et formation de toute personne ayant contact avec le public sur les différentes situations de handicap afin de leur donner des trucs et astuces de communication et de bonnes habitudes d'interaction, mais aussi sensibilisation des personnes en situation de handicap à bien communiquer leurs besoins.

Il faut comprendre également qu'en plus de ces 4 axes, l'AU se travaille de deux façons. En sensibilisant la société afin qu'elle devienne plus accessible ET en développant le pouvoir d'agir des personnes à limitation fonctionnelle. Le pouvoir d'agir, ou « empowerment », se réfère à la capacité concrète des personnes à exercer un plus grand contrôle sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient. En effet, plus l'on prend conscience du contrôle que l'on peut avoir sur nos vies, moins on se sent victime. On a plus confiance en soi et on peut déplacer des montagnes!

À l'AQEPA, on travaille beaucoup sur le développement de votre pouvoir d'agir et celui de vos enfants. Vous informer sur vos droits, vous outiller pour stimuler vos enfants au quotidien, développer leur autonomie, aider vos enfants dans l'exécution de leurs devoirs, responsabiliser vos enfants au sein des camps ou leur donner des trucs pour se débrouiller au jour le jour; ce sont là plusieurs façons de développer le pouvoir d'agir!

Qu'est-ce qu'une limitation fonctionnelle?

Autrefois, on utilisait des termes comme personne handicapée, personne atteinte de telle maladie, personne sourde et muette…. Et avec les années ces termes ont évolués. On ne parle plus maintenant de personnes handicapées mais plutôt de personnes en situation de handicap.

C'est donc la situation qui est handicapante et non la personne.

Cette nouvelle formulation étend le concept de handicap plus loin que les personnes. Par exemple, si je pars en voyage au Japon sans apprendre les rudiments du japonais et que je décide d'aller manger dans un petit restaurant de quartier dont le menu est écrit seulement en japonais, je me trouve en situation de handicap : je ne peux pas lire le menu! Je croise les doigts pour que le serveur parle anglais, sinon je fais comme toute personne à limitation fonctionnelle et je me débrouille! Je commande en pointant des photos sur le menu, ou avec des photos trouvées à l'aide de mon cellulaire, ou je prends une chance en commandant à l'aveuglette!

Pour identifier une personne qui se trouve en situation de handicap, on utilise désormais le terme de personne à limitation fonctionnelle. Ce terme représente donc plus que le handicap, il inclut les femmes enceintes, les personnes en béquilles, les papas avec leurs poussettes, les personnes âgées, etc. Il est d'autant plus inclusif si on prend en compte que plusieurs personnes Sourdes par exemple ne se considèrent pas du tout handicapées, mais plutôt comme des personnes à part entière ayant leur propre langue et leur propre culture.

Saviez-vous que vous êtes des acteurs de l'AU?

En effet, tous les jours vous faites de l'accessibilité universelle sans le savoir!

Chaque fois que vous expliquez les stratégies de communications à utiliser avec votre enfant au professeur de gymnastique, au coach de soccer, à la gardienne, vous contribuez à rendre le monde un peu plus accessible. Vous pouvez être certain que la prochaine fois que ces personnes rencontreront une personne sourde, ils se rappelleront des stratégies que vous leur avez enseignées et les appliqueront. Ils iront même jusqu'à partager ces stratégies avec leurs collègues et amis au besoin!

En les sensibilisant à un handicap, vous évitez à ces personnes de se trouver dans des situations embarrassantes.

Combien de fois avez-vous informé une personne que votre enfant est sourd ou malentendant et que cette personne s'est mise à parler extra fort ou à ignorer votre enfant en vous parlant à vous seulement? La plupart des gens sont très ouverts à en apprendre plus sur les bonnes façons d'interagir avec les personnes en situation de handicap, la preuve : Combien de fois des étrangers vous ont fièrement montré les quelques signes de LSQ qu'ils connaissent?

En étant acteurs conscients d'accessibilité, vous contribuez au rayonnement de l'accessibilité dans la société! Ensemble, nous rendrons le monde accessible, une parole et un signe à la fois!

Comment générer de l'accessibilité universelle avec l'AQEPA?

Par Elsa Lavigne, Directrice Accessibilité universelle en loisir chez AlterGo

AlterGo est un organisme montréalais qui a pour mission de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle par l'abolition des obstacles au loisir, au sport et à la culture. Il contribue, en tant qu'organisme rassembleur et agent de changement, à faire de l'île de Montréal un modèle de services accessibles universellement.

En 2011, le Groupe Défi Accessibilité a défini l'accessibilité universelle (AU) comme étant : « le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents ».

Plus concrètement, cela signifie l'accès partout, pour tous.

Mais comment y arriver? Comment faire en sorte que l'accessibilité universelle soit une réalité?

Travailler ensemble

Pour que la qualité, la disponibilité et la diversité des services offerts aux personnes handicapées soient les mêmes que pour l'ensemble de la population, il est important que plus d'organisations travaillent ensemble au développement de l'AU, qu'elles en soient des ambassadrices. Le grand public aura aussi un rôle à jouer en s'appropriant l'AU et en portant le message auprès des élus et des organisations gouvernementales.

Cela signifie qu'il faut passer du « faire » au « faire faire ». Les organisations desservant les personnes ayant une limitation fonctionnelle ont l'habitude de développer des services destinés à cette population. Ils leur offrent un service, mais de cette façon, en palliant l'absence de services adaptés dans les réseaux réguliers, ils contribuent en quelque sorte et sans le vouloir, à perpétuer une offre de service parallèle. Et cette offre parallèle est une des raisons qui expliquent que les services généraux à la population ne soient pas accessibles. De plus, les organismes œuvrant auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle communiquent peu leur expertise et travaillent peu avec ceux qui desservent la population générale.

Lors de discussions avec les gestionnaires et intervenants des services réguliers, il n'est pas rare d'entendre certaines réactions telles que : « Nous ne voyons pas de personnes handicapées qui fréquentent nos services, alors pourquoi les rendre accessibles? ». Et si ces réactions peuvent être irritantes pour les organismes desservant les personnes handicapées, ils doivent tout de même se demander s'ils ne sont pas, en partie, responsables de cette fatalité.

Pour que l'AU soit, que les élus, les organisations et le grand public soient des ambassadeurs de l'AU, que les services réguliers incluent des services adaptés et améliorent leur accessibilité, il faudra faire connaître l'AU. Plus d'organisations, de citoyens et d'élus comprendront ce que cela signifie afin d'être en mesure d'y contribuer. C'est ainsi que collectivement, nous deviendrons des porteurs de l'AU.

Créer la demande

Si les organismes desservant les personnes ayant une limitation fonctionnelle sont une partie du problème, ils sont également une partie de la solution. Par exemple, au lieu d'amener un interprète lors d'une sortie culturelle, demandez au service à la clientèle s'ils peuvent vous offrir ce service!

En sortant de leur milieu, en encourageant leurs membres à demander des services accessibles aux organisations régulières, les organismes spécialisés créeront la demande. En faisant la promotion de leur expertise, en accompagnant les autres dans leur cheminement, en participant aux prises de décisions qui concernent tous les citoyens, et en s'engageant à faire avancer l'accessibilité universelle, ils contamineront les autres.

AlterGo, qui regroupe plus de 130 organismes sensibles à la réalité des personnes ayant une limitation fonctionnelle ou leur offrant des services, propose une démarche collective en quatre étapes pour soutenir le développement de l'AU.

4 étapes pour générer l'accessibilité universelle

Tout d'abord, il faut faire connaître l'AU, c'est la première étape. C'est l'étape de la sensibilisation, de la mise en contact et de la promotion. Les personnes handicapées sont les meilleures pour exprimer leurs besoins et faire tomber les préjugés, c'est pour ça qu'il faut engager un dialogue et apprendre à se connaître.

La deuxième étape est le défi de faire comprendre l'AU et ses impacts. Il faut maîtriser ce qu'est l'accessibilité universelle dans son intégralité afin de jouer pleinement un rôle d'agent de changement social. Comment savoir qu'un programme, un service, une infrastructure ou un outil de communication est accessible ou ne l'est pas? La formation et l'appropriation sont essentielles. Une fois cette étape franchie, on peut passer à l'action.

Si la majorité des gens ont une idée de ce qu'est l'AU, leur vision est souvent limitée à l'architecture et à l'urbanisme. Quand ils pensent à une personne handicapée, ils voient une personne en fauteuil roulant. C'est pourquoi les personnes handicapées et les organisations qui les représentent ont un rôle à jouer pour que les élus et les organisations s'approprient l'accessibilité universelle, comprennent qu'elle s'adresse à toute la population. Être accessible universellement, c'est non seulement répondre aux besoins des personnes handicapées, mais également rejoindre les aînés, les familles avec de jeunes enfants, les personnes ayant des difficultés de lecture, les nouveaux arrivants, toutes les personnes qui ont des besoins particuliers.

La troisième étape, c'est de contribuer à l'AU, c'est-à-dire avoir compris le rôle qu'on peut jouer, comme organisme ou individu, et poser des actions concrètes pour réduire les barrières. Si nous y arrivons, les organisations et les élus travailleront de concert pour développer des programmes, des services, des plans d'action et mettre de l'avant des projets novateurs en accessibilité universelle. Pour ce faire, ils ont besoin de support et le rôle des personnes handicapées et des organismes qui les représentent est de les accompagner. Comment? En participant à l'élaboration des politiques et des plans d'action et en proposant des projets porteurs pour la communauté.

La réussite de ces trois étapes est la pierre angulaire d'un réel changement social. Porter l'AU, c'est contaminer les autres, leur faire connaître et comprendre notre engagement commun. Il faut réseauter, sensibiliser les autres et contribuer ensemble à faire avancer l'accessibilité universelle! Le partage des bonnes pratiques et le transfert de connaissances sont des facteurs essentiels pour optimiser le travail des acteurs porteurs de l'accessibilité universelle.

Multiplier les acteurs de l'AU c'est mettre toutes les chances de son côté pour changer les choses. C'est pourquoi, en 2017, AlterGo s'est doté d'un schéma de transformation sociale qui vise cet objectif : l'AU est!

Nos objectifs sont clairs, d'ici 5 ans, l'accessibilité universelle sera portée par un plus grand pourcentage d'élus, d'organismes et de citoyens dans le domaine du sport, loisir et culture.

Embarquez avec nous dans cette grande aventure! Encouragez les projets qui génèrent de l'accessibilité universelle! Soutenez l'AQEPA et contribuez à ses initiatives, contactez-nous!

AlterGo, www.altergo.ca

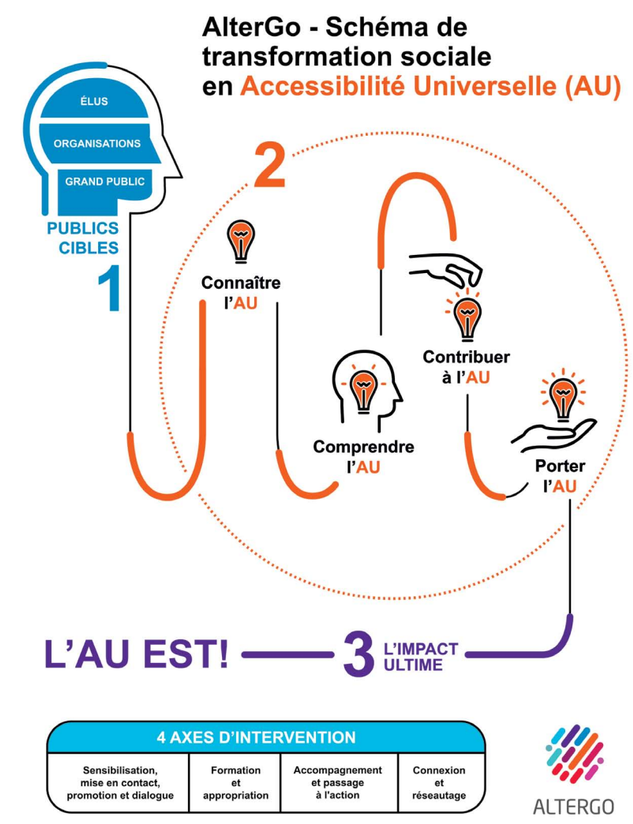

De l'accessibilité universelle au design universel

Par Véro Leduc, PhD, Professeure au Département de communication sociale et publique de l'Université du Québec à Montréal

Artiste, chercheure engagée et première professeure sourde enseignant dans une université au Québec, Véro Leduc s'implique dans diverses luttes sociales depuis une quinzaine d'années.

Il y a cinq ans m'est apparue la nécessité de préciser la notion d'accessibilité universelle. En effet, lorsque ce concept est invoqué, que ce soit dans le milieu communautaire, dans les politiques publiques ou pour fournir de l'information sur l'accessibilité d'un événement, il a tendance à être limité à l'accessibilité physique pour les personnes à mobilité réduite (ex : rampe d'accès). Les personnes sourdes et malentendantes sont ainsi peu prises en compte.

Si l'accessibilité universelle est « la caractéristique d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats identiques »[1], l'accessibilité communicationnelle est, quant à elle, le volet de l'accessibilité universelle qui concerne spécifiquement les personnes sourdes et malentendantes[2] :

« En pratique, les environnements et évènements sont conçus pour être fréquentés par tout un chacun, incluant les personnes sourdes et malentendantes et les personnes vivant avec différentes situations de handicap. Elle [l'accessibilité communicationnelle] doit être pensée, développée et offerte dans un but d'équité et dans une approche inclusive, et non pas dans une visée d'accommodement individuel.

Au Québec, les éléments qui permettent la mise en œuvre de l'accessibilité communicationnelle sont entre autres :

1. La présence d'interprètes en langues des signes québécoise (LSQ), américaine (ASL), d'interprètes oralistes et/ou d'interprètes tactiles lors de tout événement auquel des personnes sourdes et malentendantes sont susceptibles d'assister.

2. La diffusion de toute information et document d'intérêt public en version texte ou sous-titrée ainsi qu'en LSQ et ASL (ex : bulletins de nouvelles, publicités, etc.).

3. L'usage et la mise à disposition de technologies de communication adaptées aux personnes sourdes et malentendantes : sous-titrage, médaillon signé, service relais vidéo, appareil de transcription pour sourds (ATS), système FM, voyants lumineux pour alarmes, panneaux écrits, etc.

La prise en charge de l'accessibilité communicationnelle par les institutions, les organismes, les instances et les hôtes d'événements doit se faire idéalement en consultation avec les personnes sourdes et malentendantes visées afin de bien répondre à leurs besoins.

La mise en œuvre de l'accessibilité communicationnelle ne peut pas reposer sur les personnes sourdes et malentendantes. Dans une approche inclusive, l'initiative doit venir de tous les acteurs sociaux. »[3]

Il existe une panoplie d'outils juridiques protégeant les droits des personnes sourdes et malentendantes : La Déclaration canadienne des droits (1960), la Charte québécoise des droits et libertés (1975), la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (1978, révisée en 2004), la Politique québécoise « À part entière: pour un véritable exercice du droit des personnes handicapées » (2009) et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (2010). Malgré cela, les personnes sourdes et malentendantes rencontrent de nombreux obstacles : les films sur Internet ne sont pas toujours sous-titrés, encore moins dans les salles de cinéma ; les bulletins de nouvelles et les annonces publiques de la classe politique ne sont pas accessibles en langue des signes (LSQ ou ASL), comme c'est pourtant le cas dans certains pays (dont Cuba!) ; les transports ne fournissent pas toujours des informations et des divertissements accessibles (ex : pannes de métro, films dans l'avion) ; la culture est peu accessible (aucun interprète dans les festivals, les salles de spectacles offrent rarement l'information sur l'accessibilité des événements, le texte des pièces n'est pas offert a priori pour une lecture sur papier ou iPad , etc.). J'ai ainsi appris à revendiquer mes droits en tant que personne sourde car, comme le rappelle le grand philosophe Michel Foucault, il ne suffit malheureusement pas d'avoir des droits, il faut les faire valoir.

J'utilise souvent la formule suivante lorsque je me heurte à un refus[4] :

En vertu de l'article 5 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, « constitue un acte discriminatoire, s'il est fondé sur un motif de distinction illicite, le fait, pour le fournisseur de biens, de services, d'installations ou de moyens d'hébergement destinés au public, a) d'en priver un individu ; b) de le défavoriser à l'occasion de leur fourniture ». Un refus de [mettre l'objet du refus ici] pourrait malheureusement conduire au dépôt d'une plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse pour discrimination fondée sur le handicap et sur le moyen pour pallier ce handicap (article 10 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne).

Nous pouvons certes faire valoir nos droits, mais cela en vient à être épuisant. De plus, plusieurs ne manquent pas de nous faire sentir que nous quémandons alors que nous cherchons simplement à être traité-es sur un pied d'égalité. Pour ces deux raisons du moins, il faut insister sur une mise en œuvre de l'accessibilité communicationnelle qui ne repose pas sur nos épaules.

C'est dans l'optique d'inclure tout un chacun dans le design des activités que le concept de design universel s'avère fort intéressant. Contrairement à l'accessibilité universelle où l'on vise à rendre accessible une activité déjà existante (et non accessible), le design universel prend en compte la participation de tout un chacun dès l'élaboration du projet. Déjà en 1985, Ron Mace, fondateur du Center on Universal Design le décrivait comme « la conception de produits et d'environnements utilisables autant que possible par tous et toutes, sans besoin d'adaptation ou de conception spécialisée »[5]. Développés dans les années 1990 au Center on Universal Design, les principes du design universel sont utilisés de par le monde, notamment par la Société Logique au Québec[6].

Il reste encore beaucoup de chemin à faire pour que nous puissions vivre dans une société pleinement inclusive. Divers leaders sourd-es, organismes, associations et chercheur-ess'impliquent depuis de nombreuses années pour faire valoir nos droits et contribuer à bâtir une société plus juste et accessible. Ces temps-ci, on espère notamment que le projet de loi fédérale sur l'accessibilité[7] verra le jour et que la langue des signes québécoise (LSQ) et américaine (ASL) seront enfin officiellement reconnues.

Et vous, à quoi ressemblent vos rêves d'une société au design universel pour les personnes sourdes et malentendantes?

Notes et références

[1] Groupe Défi Accessibilité. 2012. « Accessibilité universelle : une nouvelle définition ». Page Internet désormais non disponible.

[2] J'ai élaboré le concept d'accessibilité communicationnelle dans le rapport « Mieux comprendre les besoins des femmes sourdes et les enjeux qu'elles vivent » réalisé à titre de consultante en organisation communautaire à la Maison des femmes sourdes de Montréal, en collaboration avec Marie-Hélène Couture et Catherine Marzella en 2015, ainsi que sur le site Internet du Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS.org) que j'ai élaboré en 2016 lorsque j'y étais directrice générale.

[3] ReQIS. 2016. « Accessibilité communicationnelle ». En ligne : bit.ly/ReQIS-access-com

[4] Les coûts pour les services d'interprètes sont élevés, ce qui les rends peu accessibles. Embauchée l'été dernier comme professeure au département de communication sociale et publique de l'UQAM, j'ai exigé de travailler avec une interprète français-LSQ à temps plein. Ma requête a été initialement refusée, mais j'ai persisté et eu gain de cause. Professeure au programme de baccalauréat en action culturelle, j'ai ainsi le privilège d'avoir accès à des services d'interprétation pour fréquenter à l'occasion la scène culturelle. Malgré cela, il m'arrive régulièrement que les hôtes d'évènements refusent que l'interprète monte sur la scène et que je doive faire valoir mes droits.

[5] Jordana L. Maisel et Molly Ranahan. 2017. « Beyond Accessibility to Universal Design », Center for Inclusive Design and Environmental Access, en ligne : https://www.wbdg.org/design-objectives/accessible/beyond-accessibility-universal-design.

[6] Société Logique. 2018. « Design | Formel, fonctionnel, universel ? » En ligne : https://societelogique.org/design-universel/

[7] Gouvernement du Canada, 2018. Canada accessible - Élaborer une loi fédérale sur l'accessibilité : ce que nous avons appris des Canadiens. En ligne: bit.ly/loi-gouv-access

Crédit portrait Véro Leduc : © UQAM, Service de l'audiovisuel, photographe: Émilie Tournevache (2017)

Des activités pour sensibiliser à la surdité

Par Sophie Terroir, responsable du programme
de Stimulation par le jeu de l'AQEPA Montréal Régional

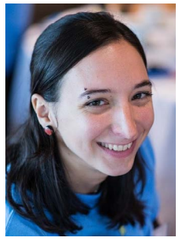

L'arrivée d'une personne sourde dans notre vie - qu'il s'agisse d'un enfant, d'un adolescent ou d'un adulte - nous fait prendre conscience d'un phénomène encore bien réel en 2018 : la méconnaissance de la surdité par la majorité de la population.

Le manque d'informations et de sensibilisation dans ce domaine ne permet pas de briser les préjugés et les idées reçues concernant la surdité, sa culture, et sa langue. Nous vous proposons aujourd'hui quelques pistes d'actions pour aborder et sensibiliser les enfants à la surdité et à ses réalités.

Vous êtes parents d'un enfant sourd et aimeriez proposer des activités à son milieu de garde ou son école? Ou bien vous êtes vous-même éducateur/trice et souhaitez sensibiliser vos classes à la surdité?

Alors ces activités sont faites pour vous!

(Les jeux et activités proposés ici sont présentés pour les milieux de garderie ou écoles, mais peuvent bien évidemment être adaptés à différents contextes!)

Au préalable

Il est primordial de prendre le temps d'expliquer en mots simples la surdité et ce qu'elle implique. Selon l'âge des enfants concernés, vous pouvez ajuster le contenu. Pour les plus jeunes, il est conseillé d'utiliser des mots simples et concrets « être sourd, ça veut dire que les oreilles ne fonctionnent pas bien ; il a besoin de son appareil auditif, comme toi tu as besoin de tes lunettes », etc.

Exemples de jouets/matériel supports

Il existe des toutous ou poupées avec appareils auditifs ou implants cochléaires (1). Expliquez aux enfants ce que sont les appareils auditifs (ou implants cochléaires) et faites-le lien avec ceux de leur ami sourd! Laissez les enfants jouer avec le matériel, et n'hésitez pas à y ajouter aussi des poupées avec des lunettes, des bonhommes en fauteuil roulant etc. (2)

Aussi, puisque les pictogrammes sont si populaires dans les routines des enfants, pourquoi ne pas utiliser des images d'enfants avec des implants cochléaires, lunettes, béquilles, appareils auditifs, etc.? (3)

Cela aidera à sensibiliser les enfants à tout type de différence, la surdité incluse!

1

Phonak

Toys Like Me

Toys Like Me

2

Toys'R Us

3

Les Pictogrammes

Exemples de livres supports

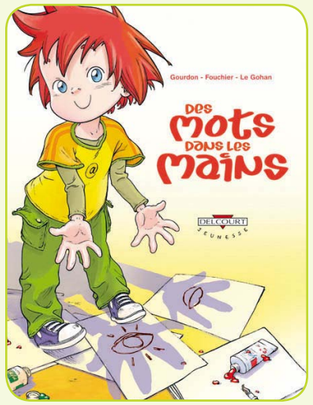

- ***Julie Silence*** (de Pierre Coran et Mélanie Florian, éd. Alice Jeunesse)
- ***Ma gardienne est sourde*** (de Noëmie Forget et Tommy Doyle, éd. Québec Amérique Jeunesse)
- ***Les mains qui parlent*** (de Brigitte Marleau, éd. Boomerang)
- ***Des mots dans les mains*** (de Bénédicte Gourdon, Le Goham et Malika Fouchier, éd. Delcourt Jeunesse)
- ***Oliver l'enfant qui entendait mal*** (de Maureen Cassidy Riski, Nikolas Klakow, Polygone et Nicolas Babey, éd. Phonak)

Présentation par l'enfant sourd

Selon son âge et son aisance à s'exprimer devant les autres, pourquoi ne pas proposer à l'enfant sourd de présenter lui-même sa surdité à ses amis?

Il pourrait leur expliquer avec ses mots comment il se sent, avec et sans ses appareils, expliquer lui-même pourquoi il en porte, comment il en prend soin, quand est-ce qu'il doit les enlever, de quelle couleur il les a choisis, etc.

Encouragez les enfants à lui poser des questions, et aidez-le à formuler ses réponses. Aussi, profitez-en pour lui demander d'enseigner aux autres enfants des signes de base de la LSQ s'il en connaît!

Des jeux simples à proposer aux enfants :

Jeu « Tous pareils, tous différents »

Deux par deux, les enfants doivent trouver une chose qu'ils ont en commun avec leur partenaire, puis une chose qui est différente. Ensuite, les paires se défont, chaque enfant trouve un nouveau partenaire et le jeu recommence.

Aidez les enfants à comparer :

- leur physique (taille, couleur des cheveux, yeux, etc.),
- leur caractère (sportif, artiste, etc.),
- leur famille (s'ils ont des frères et sœurs, un animal, langue parlée, etc.),
- leurs préférences (couleur, plat, dessin animé, jeu, livre, etc.)

Revenez ensuite avec les enfants sur ce qu'ils ont appris de leurs amis et encouragez-les à voir tout ce que leur ami sourd a en commun avec eux et aussi tout ce qui le rend unique!

Jeu du casse-tête

Pour leur apprendre à toucher l'épaule d'une personne sourde, plutôt que de l'appeler à la voix, proposez-leur ce jeu : tous les enfants sont alignés, chacun un morceau de casse-tête en main, tous face au mur. Vous touchez l'épaule de l'un et l'amenez placer ses morceaux de casse-tête, puis il doit choisir un ami en lui touchant l'épaule, qui viendra placer ses morceaux, etc. Bien sûr, il est interdit de nommer l'enfant qu'on invite!

Si vous en avez, pourquoi ne pas faire des essais même avec un casque anti-bruit?

Chacun son tour porte le casque et doit comprendre une petite consigne qui est donnée par vous-même. Ainsi, vous leur montrez que même s'ils ont réussi à comprendre, cela leur a demandé beaucoup d'effort et de concentration.

Si vous n'avez pas de casque anti-bruit, vous pouvez utiliser un casque d'écoute normal, dans lequel passe une bande sonore de bruits ambiants ou de musique.

Jeu du téléphone

Ce jeu se joue comme le jeu du téléphone classique, mais en ajoutant du bruit ambiant (musique, radio...) ou en parlant avec quelque chose devant la bouche pour rendre la compréhension plus difficile.

Cache-cache bouche

Expliquez aux enfants comme il est important pour leur ami sourd de voir leur bouche quand ils lui parlent. Pour leur faire comprendre cette réalité, proposez-leur chacun leur tour d'essayer de comprendre ce que vous leur dites dans un environnement bruyant quand vous cachez votre bouche et quand vous ne la cachez pas.

Grâce à ces deux jeux, les enfants remarqueront vite que sans l'aide des lèvres et dans le bruit, il est difficile pour tout le monde de comprendre ce qui est dit! Rappelez-leur souvent cet élément, lorsqu'ils parleront avec leur ami sourd!

Personnes sourdes adultes

Il est primordial pour les enfants de voir des modèles sourds adultes, ou adolescents. Alors organisez une activité lecture par exemple, avec une personne sourde qui leur raconterait une petite histoire en LSQ, avec les images du livre à l'appui!

Ou bien participez à des événements culturels qui font intervenir des adultes sourds, les enfants seront ravis de découvrir de nouveaux mondes!

Semaine thématique

Instaurez une semaine thématique sur la surdité!

Adaptez le quotidien des enfants et amusez-vous à utiliser des signes de la LSQ comme Bonjour, Merci, Bravo, par exemple! Chaque jour vous pouvez apprendre 2 nouveaux signes et les afficher bien en vue! Amusez-vous aussi à trouver un nom signé à chaque enfant du groupe, basé sur une caractéristique physique ou son caractère!

Aussi, pendant cette semaine, apprenez-leur à aller chercher leurs amis en leur touchant doucement l'épaule plutôt que de les appeler par leur nom.

Encouragez les enfants à montrer les nouveaux signes à leurs parents, qui devront également jouer le jeu en arrivant à la garderie le matin!

Le spectacle de Pafolie et Jaclo, joué pendant le mois de l'accessibilité universelle dans les bibliothèques de Montréal.
Ces deux clowns sourds sensibilisent les plus jeunes à la surdité, avec beaucoup d'humour, de malice... et de magie !

Mobilité durable et accessibilité

Par Caroll-Ann Després-Dubé, directrice générale de l'AQEPA Québec Métro

La mobilité durable se définit comme la capacité pour les personnes de toutes conditions de se déplacer de façon sécuritaire, efficace et confortable.

Il faut ajouter que l'objectif premier des acteurs de la mobilité est d'apporter une réponse satisfaisante au besoin de déplacement. Pour être durable, la mobilité doit tendre à réduire son impact environnemental, à devenir accessible en toute sécurité au plus grand nombre et être compatible avec les objectifs et contraintes économiques de tous ses acteurs, le pouvoir public et les entreprises notamment.

Ceci étant dit, la mobilité durable s'étend donc jusqu'à la possibilité et la capacité de déplacements faciles et efficaces pour accéder aux services éducatifs, de loisirs et dans toute autre sphère. Par exemple, on parle de mobilité durable lorsqu'on caractérise la possibilité pour notre enfant de se rendre au camp de jour de manière autonome et sans risque.

Services publics inaccessibles

Le virage des dernières années vers l'accès SMS et le clavardage amène des résultats intéressants pour la population sourde et malentendante. Pourtant plusieurs services publics sont encore inaccessibles (OMH, Réseau de transport de la Capitale, etc.). Il serait donc souhaitable d'intégrer ces nouvelles technologies dans les services publics.

Que pouvons-nous faire?

Les directions des AQEPA régionales peuvent se charger de regarder les plans d'action des différents services publics afin de valider si ce virage a été entrepris. Si oui, il est important de réitérer notre appui. Si non, vous pouvez vous rendre dans les réunions du Conseil d'administration afin d'amener l'importance de l'accessibilité.

Tarification sociale du transport en commun

Plusieurs villes offrent une tarification sociale pour faciliter une participation plus élevée des personnes handicapées et des personnes à faible revenu. Une tarification moins élevée permet aux gens pouvant en bénéficier un meilleur accès à l'emploi, à l'éducation, aux activités culturelles et est favorable à leur consommation de produits et de services.

Une tarification moins élevée permet aussi et surtout une plus grande utilisation des services déjà en place. En plus d'un impact bénéfique au niveau économique, on permet à une plus grande masse de personnes n'utilisant pas le service actuellement d'au moins tenter d'obtenir une autonomie de déplacement.

Que pouvons-nous faire?

Renseignez-vous sur les tarifs offerts par les sociétés de transport de votre ville ! Votre enfant a peut-être droit un tarif avantageux ou à un accompagnateur!

Plusieurs consultations publiques offrent la possibilité de donner son opinion sur le sujet. N'hésitez pas à en parler autour de vous!

Une accessibilité politique durable

Actuellement, il est difficile pour les personnes sourdes et malentendantes de s'intéresser à la vie politique et d'ainsi vouloir y participer. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) conseille fortement aux télédiffuseurs de sous-titrer leur contenu mis en ligne. Pourtant, ce n'est que très peu souvent respecté.

La mobilité durable s'appuyant sur la participation citoyenne, il est important de publiciser et de mettre en place une procédure pour rendre accessible la prochaine campagne électorale.

La plupart des vidéos mis en ligne actuellement sont sous-titrés de manière automatique par YouTube. Ces vidéos s'avèrent importants pour plusieurs usagers, mais les sous-titres ne sont absolument pas fidèles aux informations énoncées.

Que pouvons-nous faire?

Si vous remarquez que certains vidéos YouTube proposent uniquement des sous-titres automatiques incorrects, pensez à le mentionner en commentaire! Il faut encourager les créateurs de contenus à sous-titrer correctement leurs vidéos - plus on le leur demandera, plus ils seront sensibilisés.

Saviez-vous que vous pouvez contribuer vous-mêmes au sous-titrage des vidéos YouTube? Si vous avez le temps, lancez-vous et participez à rendre ce contenu accessible pour la communauté!

Prendre l'exemple pour le transport en commun

En Autriche, à Vienne, une application (aim4it) a été mise en place pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de recevoir des notifications en temps réel sur leur téléphone intelligent lorsqu'un incident perturbe le trajet des transports en commun. Les notifications reçues sont sous forme de texte et d'avatars (donc possibilité de LSQ) permettant ainsi à tous les usagers de bien comprendre.

Plusieurs autres besoins en terme de mobilité durable peuvent s'ajouter à cette courte description. Il suffit de penser aux accommodations réalisées directement par le parent qui tente de pallier le manque dans certains domaines.

Que pouvons-nous faire?

Parlez-en autour de vous! Mobilisez-vous, montrez l'exemple… De nombreuses initiatives peuvent être envisagées grâce à l'entraide et la mobilisation. L'AQEPA peut vous aider!

Il faut toujours se rappeler qu'ensemble, nous sommes plus forts et nous pouvons faire avancer les choses plus rapidement.

N'oubliez pas, la mobilité durable s'étend plus loin que le simple fait de se déplacer à sa guise, ça prend aussi en compte la possibilité d'accéder aux installations près de la maison sans devoir se déplacer dans les centres spécialisés.

Une sortie à deux c'est bien… une sortie accessible, c'est bien mieux!

Par Marie-Josée Richard, directrice générale de l'AQEPA Montréal Régional

Bien que notre société ne soit pas complètement accessible à 360 degrés, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant par des organismes afin de faciliter l'accès aux loisirs de tous les citoyens.

Connaissez-vous la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL)?

C'est au début des années '90 que le concept de la vignette d'accompagnement a connu ses premiers pas sur l'Île de Montréal. Depuis 1999, le programme de la Vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) a pris une ampleur québécoise et est géré par l'organisme Zone Loisir Montérégie.

Le programme a été élaboré selon un principe d'égalité dont le but est de répandre son application dans le plus d'endroits possibles au Québec, pour que les personnes ayant une limitation fonctionnelle puissent exercer leur droit au loisir sans contraintes ni limites.

La VATL, c'est quoi exactement?

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) vise à accorder l'accès gratuit à l'accompagnateur d'une personne âgée de 12 ans et plus ayant une limitation fonctionnelle permanente. C'est-à-dire qu'une femme enceinte ou une personne ayant une jambe temporairement dans le plâtre ne peut pas bénéficier de la vignette, mais toute personne vivant avec une surdité le peut! Pourquoi avoir limité la vignette à un âge minimum de 12 ans? Parce que les gestionnaires du programme jugent que tout enfant âgé de moins de 12 ans est normalement toujours accompagné d'un parent pour quelle sortie que ce soit. Les parents servent donc de facilitateurs à l'enfant sourd ou malentendant en interprétant oralement ou en LSQ le contenu non accessible et en plus ils payent! Par contre, à l'adolescence ou à l'âge adulte, ça se complique un peu… Votre ado veut aller au cinéma sans parent? L'obligez-vous à traîner sa sœur ou son frère pour faire l'interprète, ou pour vous rassurer? A-t-il un meilleur ami qui pourrait l'accompagner ? Une fois adulte, trouver une personne disponible et acceptant de pousser notre chaise roulante n'est pas toujours simple… imaginez si cette personne doit en plus payer son billet! Avec la vignette, le duo ne paie qu'un seul billet! Habituellement, les personnes se partagent le prix d'un billet à deux, c'est encore mieux pour les petits budgets! La vignette sert donc de motivateur et facilitateur aux jeunes, adultes et aînés vivants avec une limitation fonctionnelle à participer plus activement et pleinement aux activités de loisir et culturelles du Québec.

Comment ça fonctionne?

Le programme est simple et accessible à tous! Il suffit, pour toute personne ayant une limitation fonctionnelle, de faire une demande en ligne sur le site Internet de la VATL ou de se présenter dans un organisme accréditeur. En effet, Zone Loisir Montérégie assure la gestion de la vignette mais ne peut tout faire seul, c'est pourquoi ils sollicitent l'aide d'organismes régionaux spécialisés en toute sorte de limitations fonctionnelles afin de les aider à l'approbation et la distribution des vignettes au travers du Québec. Par exemple, l'organisme de la région de Montréal accréditant les vignettes pour toute personne sourde ou malentendante est l'AQEPA Montréal Régional! En faisant la demande en ligne, vous recevrez votre vignette dans un délai de 3 à 4 semaines, tandis que si vous allez directement sur les lieux de l'accréditeur, vous la recevrez immédiatement. Le questionnaire en ligne semble long à remplir mais c'est parce qu'il inclut toutes les limitations fonctionnelles.

La vignette comme telle est un autocollant d'environ un pouce carré, qu'il est conseillé de coller sur une carte d'identité avec photo (ex : carte d'assurance maladie). Quand votre carte d'identité est expirée, il vous suffit de faire un renouvellement de votre vignette de la même façon : en ligne ou en personne. Petit conseil : comme la surdité est un handicap invisible, si vous collez votre vignette à côté d'un autocollant bleu de l'oreille barrée, les entreprises acceptent plus rapidement de donner le billet gratuit!

Où pouvez-vous utiliser votre vignette?

À titre de référence, en 2015, plus de 24 000 personnes possédaient une Vignette d'accompagnement au Québec et quelques 1 420 entreprises de services touristiques, culturels et récréatifs adhéraient au programme.

La vignette est acceptée dans une panoplie d'endroits. Du Musée des beaux-arts de Québec, en passant par le Parc Jean-Drapeau de Montréal, jusqu'au Parc des Ha! Ha! du Saguenay, n'hésitez surtout pas à demander votre billet gratuit. Vous trouverez une liste exhaustive des lieux acceptant la vignette sur le site Internet www.vatl.org, mais je vous conseille de le demander partout où vous allez. Si toutes les entreprises n'adhèrent pas encore à la vignette aujourd'hui, plusieurs ont des politiques de rabais non écrites pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle. Et même si vous vous faites dire non, vous aurez semé l'information sur ce programme à l'oreille des entreprises et participerez à son rayonnement afin qu'un jour elle soit acceptée partout! En effet, l'équipe de Zone Loisirs Montérégie et plusieurs autres organismes de loisir (dont AlterGo) travaillent continuellement à recruter de nouvelles entreprises qui adhèrent au programme. N'hésitez pas également à l'utiliser en dehors du Québec, son rayonnement n'en sera que plus grand!

Pour plus d'informations, pour la liste des lieux participants et pour obtenir votre vignette: >> www.vatl.org

VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIR

La Ronde (Montréal)

Parc national de la Mauricie (Parcs Canada)

Parc Oméga (Montebello)

Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé (Sépaq)

Le Service Relais Vidéo (SRV Canada VRS) respecte son engagement à fournir accès et possibilités

Par Pamela Witcher, spécialiste des relations communautaires de SRV Canada VRS

Retour sur le lancement de SRV Canada VRS et son évolution, après dix huit mois de service.

Lors du lancement de SRV Canada VRS partout au Canada, il y a dix-huit mois, l'un des premiers objectifs de l'Administrateur canadien du SRV (ACS) – l'organisme responsable de la création et la livraison du nouveau service – était de rendre ce dernier accessible à tous les Sourds canadiens qui utilisent la Langue des signes.

SRV Canada VRS est un service de relais vidéo (SRV) qui permet aux Sourds et Malentendants d'entrer en contact, par vidéo via Internet, avec les utilisateurs du téléphone qui communiquent avec la voix.

Les appels SRV se passent avec l'aide d'interprètes vidéo (IV), qui interprètent les conversations pour les deux parties. L'IV communique soit en Langue des signes québécoise (LSQ) ou en Langue des signes américaine (ASL) avec l'utilisateur SRV, et par la voix avec la personne appelée, soit en français ou en anglais. Le SRV est accessible à partir de téléphones intelligents, de tablettes, de portables ou d'ordinateurs de bureau et donne la liberté aux Sourds et Malentendants de communiquer avec qui ils le désirent.

Développement et croissance rapide

Si l'on se fie aux réussites dès le début, le service SRV Canada VRS arrivait à point. Au cours des dix-huit derniers mois, ce service a bâti une clientèle de plus de cinq mille utilisateurs, qui ont passé près d'un demi-million d'appels. La nature de ces appels s'étend de contacts avec familles et amis, en passant par des appels à la banque et aux médecins, jusqu'à des réunions par téléconférence et des appels d'urgence au 9-1-1.

Depuis le 28 septembre 2017, soit le jour-même de son premier anniversaire, SRV Canada VRS offre le service 24/7, 365 jours par année, une augmentation importante si l'on compare aux 76 heures par semaine offertes le jour du lancement. Aujourd'hui, les clients passent des appels quand ils le désirent, à toute heure du jour, dans tous les fuseaux horaires du Canada.

« Les activités des dix-huit derniers mois ont été tellement stimulantes et gratifiantes », d'affirmer Sue Decker, directrice générale et chef de la direction de l'ACS. Notre objectif était de créer un SRV « fabriqué au Canada » pour aider les gens à faire des appels téléphoniques. Pourtant, le succès de SRV Canada VRS a également validé notre conviction que cet outil fournit à la communauté sourde une toute nouvelle autonomie, en lui permettant de communiquer d'une manière qui lui était jusque-là impossible. Les Sourds appellent eux-mêmes leur banque, commandent une pizza, font des projets avec leurs amis et cherchent du travail d'une façon qui n'était pas envisageable auparavant ».

L'expérience du Québec

Actuellement au Québec, la clientèle LSQ représente environ trente pour cent de la base canadienne d'utilisateurs inscrits à SRV Canada VRS et la popularité du service est en croissance constante. Pamela Witcher, spécialiste des relations communautaires, originaire du Québec et sourde, affirme que les Québécois accueillent le service de façon positive et en sont satisfaits.

« Au cours des quelques derniers mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs Québécois en faisant la promotion du service et en démontrant sa facilité d'utilisation. J'ai pu constater directement à quel point le service transforme notre façon de communiquer ».

En plus de rencontrer des gens dans leur communauté partout au pays, SRV Canada VRS les joint également via différentes canaux virtuels comme Facebook, YouTube, la liste de courriels des utilisateurs inscrits et bien sûr, les services de SRV Canada VRS.

« Notre clientèle continue de grandir à mesure que les gens deviennent plus à l'aise avec le service », ajoute Pamela. Toute personne qui désire découvrir le service et son fonctionnement peut se rendre et s'inscrire auprès de Facebook et de YouTube. Ces chaînes contiennent des messages vidéo pratiques sur tout ce qu'il y a à savoir, à partir de la marche à suivre pour devenir client de SRV Canada VRS jusqu'aux dernières nouvelles sur les fonctions, les caractéristiques et les options du service.

Les enfants et les jeunes en particulier ont été ciblés pour s'inscrire au service. Le 10 mai 2017, SRV Canada VRS a élargi les critères d'inscription pour inclure les jeunes membres, avec l'approbation de leurs parents ou tuteurs.

Nouvelles priorités

Au cours des dix-huit derniers mois, les premières priorités ont été de bâtir une clientèle solide et d'assurer aux membres un service de grande qualité, du début à la fin. Un système 24/7 fiable étant maintenant en place, nos nouveaux engagements comprennent la sensibilisation de la population canadienne et des fournisseurs clés comme les banques et les services de santé, les écoles et autres organismes.

« Je suis toujours aussi enthousiaste face au potentiel de SRV Canada VRS et de voir s'ajouter continuellement de nouveaux utilisateurs », affirme Sue Decker. « Souvenez-vous : l'accès, ça ouvre bien des portes! »

Pamela Witcher, spécialiste des relations communautaires de SRV Canada VRS, rencontre des membres de la communauté sourde. Photo : gracieuseté d'Alain Elmaleh, Centre Alpha-Sourds

Saviez-vous qu'il existe un répertoire des salles équipées d'un système d'aide à l'audition?

Audition Québec travaille depuis 2005 auprès des salles de spectacles pour qu'elles offrent l'accès à un système d'aide à l'audition, et auprès des salles de cinéma pour qu'elles offrent un système de sous-titrage. Grâce à ces démarches, de plus en plus de salles sont maintenant équipées et listées dans le répertoire créé par l'organisme.

Vous pouvez le consulter en ligne gratuitement ou bien commander une version imprimée.

À noter toutefois : les informations de ce répertoire peuvent changer sans préavis, il est donc préférable d'appeler et confirmer l'accessibilité au système d'aide à l'audition annoncé dans le répertoire.

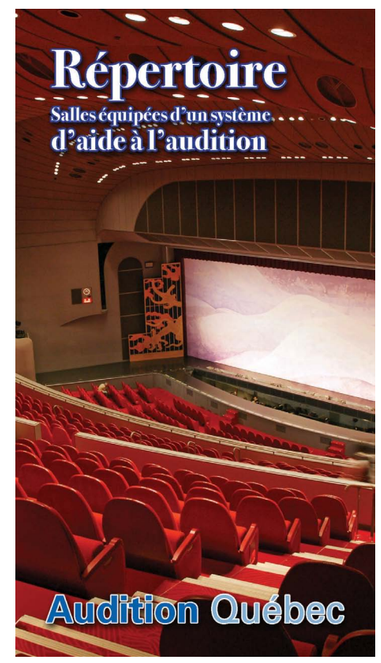

Audition Québec

Contact: auditionquebec@videotron.ca • 514 278-9633

Pour consulter le répertoire en ligne :
>> www.auditionquebec.org/repertoire

L'AQEPA Estrie fait la « Tournée des écoles »

Par Marjorie Gosselin, directrice générale de l'AQEPA Estrie
et Marie-Chantal Clin, présidente de l'AQEPA Estrie

L'AQEPA Estrie nous présente ses trois kits d'activités développés pour sensibiliser les élèves et les enseignants à la surdité, de la maternelle au primaire.

L'équipe de l'AQEPA Estrie a créé un comité dans le but de mettre sur pied une activité liée à la mission principale de l'AQEPA, soit d'aider les enfants avec problèmes auditifs, peu importe le degré de surdité, ainsi que leurs parents.

À la suite de nombreuses rencontres, des échanges et des « tempêtes d'idées », nous avons ciblé le domaine de l'éducation dans l'intention de sensibiliser les enfants à l'école ainsi que leurs enseignants, les adultes et tous les professionnels qui ont la chance de côtoyer et d'intervenir auprès d'un enfant vivant un problème auditif. Avec enthousiasme, nous avons soumis notre projet à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Quelques mois plus tard, nous avons reçu la réponse, notre projet a été accepté et subventionné! Nous étions dès lors très motivés et heureux!

La conception des jeux

Nous avons débuté notre projet par la conception de jeux adaptés aux divers cycles du primaire et mettant de l'avant des compétences à développer selon le programme éducatif. Ensuite, nous nous sommes attardés à la fabrication du matériel, la rédaction des lettres, des certificats de félicitation, des dépliants et d'une affiche de stratégies de communication avec un ami malentendant. Celle-ci est d'ailleurs exposée dans toutes les écoles! Bref, beaucoup de préparations!

Nous avons engagé des adolescents sourds et malentendants pour aider la directrice à la fabrication du matériel et à l'assemblage ainsi qu'à la rédaction des lettres et des dépliants pour les enseignants. Les jeunes ont travaillé ensemble à diverses tâches et ce travail leur a permis de développer des liens, de contribuer à un projet d'envergure pour les plus petits, ils ont été formidables et ils ont adoré l'expérience!

Grâce à ce travail commun, nous possédons maintenant trois kits d'activité que nous pouvons apporter dans les écoles, lors d'activités de sensibilisation, ou bien prêter à des organismes (comme d'autres AQEPA!) pendant quelques jours.

La promotion des activités

Nous avons donc distribué les lettres aux enseignants de toutes les écoles de la Commission Scolaire de la Région-de-Sherbrooke afin de présenter notre projet. Dès que les enseignants ont reçu notre lettre, les demandes ont commencé, plusieurs écoles ont réservé une journée complète et parfois des demi-journées. Les mardis ont été réservés exclusivement pour la tenue de ces activités et ce, jusqu'au mois de mai 2018. Nous avons aussi fait paraître une annonce dans « La Tribune » (journal local) pour informer les enseignants de cette offre d'activité pour l'année scolaire 2017-2018.

En quoi consistent ces activités?

Nos activités adaptées permettent aux élèves et aux enseignants de participer activement par le jeu : le plus important est de sensibiliser, de mieux faire connaître et d'aider à comprendre l'impact de la surdité et surtout, de leur donner des moyens de communication pour entrer en contact avec des jeunes malentendants ou sourds. Nous avons préparé trois activités différentes qui correspondent au niveau de chaque cycle, mais les objectifs restent identiques.

- ***Dé-Couvrir***

La première activité s'adresse aux jeunes de maternelle et de première année : elle s'appelle « Dé-Couvrir ».

- ***CHUT!***

La deuxième est adaptée pour les élèves de deuxième et troisième année et se nomme « CHUT! ».

- ***Loto-Signe***

Finalement, la dernière activité s'adresse aux plus vieux, soit les élèves en quatrième, cinquième et sixième année et s'intitule « Loto-Signe ».

Chaque activité est non seulement conçue pour apprendre à communiquer avec une personne malentendante, mais réfère aussi à des compétences à développer dans le cadre du programme éducatif. Chacune de ces activités a une durée approximative de 45 minutes à une heure. Il s'agit d'activités qui font bouger les enfants tout en leur apprenant des stratégies de communication qui peuvent leur servir dans la vie de tous les jours. Les activités sont animées par Marjorie Gosselin, la directrice de l'AQEPA Estrie, malentendante, qui sert de modèle à bien des jeunes. Lors de toutes les activités, elle est accompagnée d'une interprète habilitée à participer activement à leur bon déroulement. Tout cela sans aucuns frais pour l'école.

Des activités à utiliser partout au Québec!

Ces activités sont transférables. Toutes les AQEPA régionales peuvent les emprunter! Le matériel peut être emprunté et utilisé dans les écoles de toute région. Il y a des fiches explicatives pour chaque activité et des clés USB contenant des vidéos pour montrer les mots en langue des signes québécoise (LSQ) pour ceux qui ne connaissent pas les signes. Nous avons trois exemplaires de chaque kit d'activité afin de répondre aux besoins et pouvoir prêter à ceux qui le souhaitent tout le matériel nécessaire à la tenue et l'animation de ces activités. Nous croyons aussi qu'elles peuvent être utilisées dans le cadre d'événements ponctuels de sensibilisation à l'extérieur des écoles si quelqu'un le souhaite. De plus, bien qu'elles soient conçues pour des jeunes de 5 à 12 ans, par le vocabulaire sélectionné, bon nombre de personnes, plus âgées pourraient y trouver un réel plaisir à tenter de se faire comprendre et de communiquer autrement que par le biais de la parole!

Un premier bilan très positif

Pour conclure, la directrice a eu énormément de plaisir avec les jeunes, voir comment ils se débrouillent pour communiquer en mimant ou en faisant des gestes, c'est surprenant! Certes, il y a eu de nombreuses situations qui ont fait rire bien des classes! Bien sûr, les niveaux de scolarité sont différents, les plus jeunes demandent de l'aide à leur enseignant, c'est tout à fait naturel et les enseignants ont participé activement avec beaucoup de plaisir. Pour leur part, les plus vieux se débrouillent vraiment bien! De plus, après avoir participé aux activités, un temps est alloué à des questions sur le sujet de la surdité. La directrice, elle-même malentendante, s'est fait un plaisir de répondre aux questionnements des jeunes et de les informer. Un questionnaire de satisfaction est aussi disponible afin de recueillir les impressions et les commentaires. Petite anecdote qui en dit long : un jeune garçon de sixième année a fait un beau commentaire en disant : « Tu es notre meilleure invitée de l'année! ». Marjorie l'a remercié chaleureusement! De plus, certains enseignants ont mentionné leur intention de refaire cette activité l'an prochain car ils ont vraiment apprécié les activités offertes, enrichissantes pour leurs élèves ainsi que pour le personnel travaillant auprès des jeunes.

Ces activités s'inscrivent dans notre mission et dans notre plan d'activités pour l'année 2017-2018. Et, espérons-le, dans le plan d'activités d'autres AQEPA à travers le Québec pour le plus grand bonheur de sensibiliser les milieux et faire des jeunes de demain, des jeunes mieux outillés à la différence!

Ces activités sont réalisées grâce à la générosité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Activité « Dé-Couvrir»

Activité « CHUT! »

Activité « Loto-Signe »

L'accessibilité scolaire : droits et obligations

Par Claire Moussel, AQEPA Provinciale

Un des premiers enjeux de l'accessibilité universelle pour votre enfant concerne son éducation. En effet, l'accès à une instruction publique gratuite pour tous, sans discrimination quant à un quelconque handicap, est un droit fondamental.

Malheureusement, il se peut que, dans la pratique, ce droit soit difficile à exercer. Manque de ressources ou de budget, manque d'information et de connaissances quant aux droits et obligations sont autant de paramètres qui peuvent empêcher l'accessibilité scolaire de votre enfant, selon les besoins qui lui sont propres.

Voici un rappel des différentes options de scolarisation et des services adaptés à sa situation, de vos droits et des recours possibles en cas de difficultés.

Choisir un mode de scolarisation adapté

Plusieurs options existent pour la scolarisation de votre enfant vivant avec une surdité :

- scolarisation en école de quartier (système ordinaire, privé ou public), avec des services adaptés (audiologie, orthophonie, orthopédagogie, aides techniques, services d'interprétation, psychoéducateur etc.),
- scolarisation en école spécialisée avec approche d'enseignement bilingue (LSQ- français écrit),
- scolarisation en école spécialisée avec approche oraliste,
- scolarisation en classe d'adaptation scolaire (classe spécialisée pour enfants ayant des incapacités auditives, avec effectif réduit et enseignement adapté) ou bien classe de langage pour enfants ayant des incapacités liées au langage.

Les besoins de votre enfant peuvent changer avec le temps. Il est possible qu'il fréquente une classe spéciale et qu'il puisse un jour intégrer une classe ordinaire. À l'inverse, il se peut que l'intégration dans une classe ou une école ordinaire ne convienne plus à votre enfant, il pourrait alors être dirigé vers un milieu répondant plus à ses besoins.

Pour en savoir plus sur les différentes options envisageables pour votre enfant, nous vous renvoyons vers le numéro 214 de la revue Entendre : La surdité en milieu scolaire.

Il est parfois difficile de choisir entre toutes ces options, face à la quantité d'informations et d'avis que l'on peut lire à ce sujet, de toutes parts.

Il faut garder en tête que scolariser un enfant avec des incapacités auditives ne relève pas de l'exception, bien au contraire! Le choix de l'établissement dépend de différents facteurs, dont les caractéristiques de la surdité de l'enfant et son appareillage, son mode de communication, mais également le lieu de résidence de la famille.

Comme le rappellent Louise Duchesne et Charles Gaucher, dans le guide *Votre enfant a une surdité? Vous n'êtes pas seuls!* : « Beaucoup de débats idéologiques teintent les différentes approches qui vous seront proposées : surtout, restez critique et parlez des besoins spécifiques de votre enfant aux personnes qui vous présentent les options pour sa scolarisation. Vous avez le droit de choisir l'approche que vous croyez la plus adéquate pour maximiser les capacités de communication de votre enfant et assurer son développement personnel et social de manière harmonieuse. Un enfant qui communique bien, mais qui est toujours seul, ce n'est pas plus souhaitable qu'un enfant bien entouré mais qui est incapable de communiquer. Encore une fois, ne cherchez pas de solution miracle : tentez plutôt de trouver une solution adaptée aux besoins de votre enfant et qui tienne compte de votre réalité familiale » (page 53).

Quelle que soit l'option choisie, votre enfant doit avoir droit à une éducation qui lui sera accessible.

Le plan d'intervention

Selon l'article 10 de la Charte des droits et libertés :

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur (...) le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit ».

Les services tels que les aides de suppléance à l'audition ou la présence d'un interprète LSQ étant des moyens pour pallier la surdité, leur utilisation est donc un droit fondamental.

Ces services pourront être prévus dans le plan d'intervention, établi par l'équipe d'intervenants de votre centre de réadaptation, et parfois des intervenants de l'école, en fonction des besoins de votre enfant et en concertation avec vous.

Conseils

Pour préparer la première rencontre concernant le plan d'intervention (généralement prévue en septembre ou octobre) :

Avant la rencontre :

- Préparez un dossier sur la situation de votre enfant
- Dressez un portrait de votre enfant
- Déterminez vos attentes

Lors de la rencontre :

- Participez!
- Jouez un rôle actif
- Posez des questions

Le saviez-vous?

Vous pouvez être accompagné par une conseillère ou un conseiller à l'intégration des personnes handicapées de l'OPHQ dans la démarche de scolarisation de votre enfant, ou lors des rencontres portant sur l'élaboration du plan d'intervention de votre enfant.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

Téléphone: 1 800 567-1465
Téléscripteur: 1 800 567-1477
Courriel: aide@ophq.gouv.qc.ca

Les droits de l'enfant

Tout enfant a droit, selon la LIP (Loi sur l'instruction publique) :

• à l'éducation préscolaire dès l'âge de 4 ans, aux services de l'enseignement primaire et aux services de l'enseignement secondaire jusqu'à l'âge de 21 ans, s'il est reconnu comme faisant partie de la catégorie « élève handicapé » (LIP, article 1 et Régime pédagogique, article 12);

• aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers offerts par la commission scolaire (LIP, article 1);

• de participer à l'élaboration de son plan d'intervention, s'il en est capable (LIP, article 96.14);

• que toute décision le concernant soit prise dans son meilleur intérêt (LIP, articles 64, 71, 96.12, 96.18, etc.).

Les droits des parents

Selon la loi, les parents ont le droit :

• de choisir, chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont l'enfant relève et qui offrent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence (LIP, articles 4 et 239);

• de demander la révision d'une décision concernant leur enfant (LIP, article 9);

• de recevoir de l'information sur le vécu scolaire de leur enfant (Régime pédagogique, article 29);

• de participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif des élèves (LIP, article 36.1);

• de consulter tous les dossiers personnels concernant leur enfant et d'y faire corriger les renseignements inexacts ou incomplets (Code civil du Québec, articles 38 à 40, Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, articles 83 et 94);

• d'être membres du conseil d'établissement de l'école fréquenté par leur enfant s'ils ne sont pas membres du personnel de cette dernière (LIP, article 42);

• d'être informés annuellement par le conseil d'établissement des services qu'offre l'école et de leur qualité (LIP, article 83);

• de participer à l'élaboration du plan d'intervention de leur enfant (LIP, article 96.14);

• d'être consultés lorsque la commission scolaire prévoit convenir d'une entente avec une autre commission scolaire pour l'organisation des services à offrir à l'élève (LIP, article 213);

• d'être entendu par la commission scolaire avant que leur enfant soit inscrit dans une autre école ou expulsé de son école (LIP, article 242).

/ suite page 24

Les rôles et obligations des Commissions scolaires

La commission scolaire regroupe des écoles publiques ainsi que des centres de formation professionnelle et des centres d'éducation aux adultes d'un territoire défini. Elle a la responsabilité d'y répartir les ressources matérielles, humaines et financières. Chaque commission scolaire doit adopter une politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Cette dernière doit respecter les orientations du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) en cette matière.

Elle doit prévoir les modalités :

- d'évaluation des besoins et des capacités des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage avec la participation des parents et de l'élève, s'il en est capable;
- d'intégration de ces élèves dans les classes ordinaires et dans les activités de l'école;
- de regroupement de ces élèves dans des classes ou des écoles spéciales;
- d'élaboration et d'évaluation des plans d'intervention.

Vous pouvez vous procurer cette politique auprès de votre commission scolaire.

Le budget prévu pour les services aux élèves handicapés est approuvé par le conseil des commissaires, qui administre la commission scolaire.

Le comité consultatif des services aux EHDAA

Les commissions scolaires ont l'obligation d'instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA).

Ce comité a pour rôle de donner son avis concernant les services dispensés aux élèves concernés, et plus particulièrement :

- le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire;
- la répartition des services éducatifs entre les écoles;
- les critères d'inscription des élèves dans les écoles;
- les services de garde en milieu scolaire;
- l'affectation des ressources financières;
- le règlement de la commission scolaire sur la procédure d'examen des plaintes.

La composition de ce comité est établie en tenant compte des dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique et des dispositions fixées par les commissions scolaires.

Ce comité est composé :

- de parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage désigné par le comité de parents;
- de représentantes ou représentants des enseignantes ou des enseignants;
- des membres du personnel professionnel non enseignant et des membres du personnel de soutien désignés par les associations qui les représentent auprès de la commission scolaire et choisis parmi ceux qui dispensent des services à ces élèves;
- de représentantes ou représentants des organismes qui dispensent des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage désignés par le conseil des commissaires;
- d'une directrice ou d'un directeur d'école désigné par la directrice générale ou le directeur général.

Le saviez-vous?

Vous pouvez faire partie du comité EHDAA, et aussi du conseil d'établissement et du comité de parents. Les membres sont élus en début d'année lors de l'assemblée générale annuelle des parents.

Il est possible d'assister aux rencontres de ces comités, qui sont ouvertes au public.

Informez-vous auprès de l'école de votre enfant pour en savoir plus!

Recours en cas de désaccord avec une décision

En cas de désaccord avec une décision ou une pratique du personnel enseignant, d'une intervenante ou d'un intervenant de l'école, il est recommandé de s'adresser **directement à elle ou à lui.** Expliquez le sujet sur lequel vous n'êtes pas d'accord et mentionnez pourquoi.

Si la situation ne s'améliore pas ou si la décision ne dépend pas de cette personne, adressez-vous à la **direction de l'école.** Expliquez votre point de vue et justifiez-le à l'aide d'arguments.

Ensuite, vous pouvez vous adresser à la **conseillère ou au conseiller en adaptation scolaire** de votre commission scolaire ou aux comités suivants, selon les cas :

- comité de parents,
- comité EHDAA,
- comité consultatif sur les transports.

N'oubliez pas que les **conseillères et les conseillers à l'intégration de l'Office des personnes handicapées du Québec** peuvent vous informer et vous accompagner tout au long de vos démarches.

Enfin, vous pouvez également contacter la **Comission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).**

Cet organisme indépendant du gouvernement a notamment pour mission de s'assurer de la promotion et du respect des droits énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne et le la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

Elle peut faire enquête sur des situations de discrimination (en vertu de la Charte) et sur les atteintes aux droits des enfants et des jeunes (en vertu de la LPJ) et faire des recommandations au gouvernement du Québec sur la conformité des lois à la Charte et sur toute matière relatives aux droits et libertés de la personne et à la protection de la jeunesse.

Pour contacter la CDPDJ :

www.cdpdj.qc.ca
Téléphone sans frais : 1 800 361-6477
Courriel : information@cdpdj.qc.ca

Le saviez-vous?

Les commissions scolaires ont adopté une procédure d'examen des plaintes.

Pour trouver les coordonnées et le site Internet de votre commission scolaire: http://fcsq.qc.ca/commissions-scolaires/recherche-par-region-et-code-postal/

Des outils pour vous aider

• Guide sur le parcours scolaire - OPHQ

La plupart des informations citées dans cet article proviennent du précieux *Guide sur le parcours scolaire* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Il vise à informer les parents et à les soutenir dans leurs réflexions et dans leurs démarches relativement au parcours scolaire de leur enfant handicapé d'âge préscolaire, primaire ou secondaire, qu'il soit scolarisé en classe ordinaire, en classe spéciale ou à l'école spécialisée.

Il offre des renseignements sur le milieu scolaire et sur les actions à entreprendre en vue de la scolarisation d'un enfant. Il présente les choix et les possibilités qui s'offrent aux parents. Il décrit les étapes à franchir et prépare les parents et les proches au rôle qu'ils devront assumer. Il propose aussi des ressources et des références qui pourront leur être utiles dans le cadre de la scolarisation de leur enfant.

Vous pouvez le consulter gratuitement sur le site de l'OPHQ (en pdf) ou bien demander à recevoir gratuitement un exemplaire imprimé.

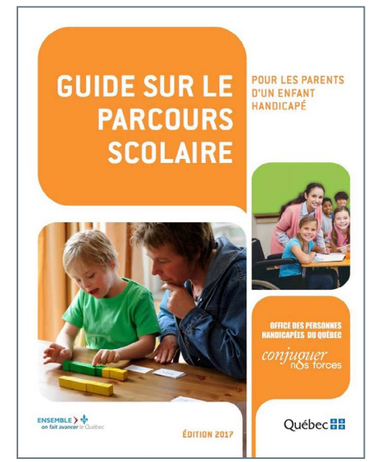

• Trousse d'activités On s'élève! – Outils de sensibilisation au potentiel éducatif des personnes handicapées - OPHQ

La trousse est un outil de sensibilisation au potentiel des jeunes handicapés. Elle se veut un moyen d'agir sur les préjugés au regard des jeunes handicapés et des personnes handicapées en général. Elle s'adresse aux membres du personnel enseignant, principalement du niveau primaire et du premier cycle du secondaire. Elle pourrait aussi être utile à d'autres intervenantes et intervenants du milieu scolaire.

Cette trousse peut être consultée en ligne et imprimée à l'adresse: www.ophq.gouv.qc.ca/onseleve

• Revue Entendre numéro 214, AQEPA : La surdité en milieu scolaire

/ suite page 26

Et ensuite?

L'AQEPA Provinciale souhaite se saisir du grand dossier de la scolarisation et des services adaptés par différentes actions :

- ***Journée d'étude "Surdité et scolarité", organisée le 2 mai, à l'occasion de la Journée Nationale de l'Audition.***

Une conférence et plusieurs tables-rondes permettront de discuter des différents principes de scolarisation possibles pour les enfants sourds, que ce soit l'inclusion ou le bilinguisme. Il s'agira de mettre l'emphase sur les échanges afin de faire émerger des problématiques et des pistes de solutions. L'événement sera ouvert à tous (parents, professionnels, chercheurs, etc.).

- ***Participation à une consultation menée par la COPHAN***

Cette consultation concernera l'éducation au niveau primaire et secondaire, suite à la Politique de la réussite éducative adoptée par le gouvernement.

- ***Potentielle création d'une table de concertation avec différents partenaires, qui visera à émettre des recommandations au MEES.***

Nous vous tiendrons bien sûr informés des avancées concernant ces démarches.

Vous êtes parent d'enfant ayant une surdité et vous avez rencontré des situations problématiques pendant son parcours scolaire?

Contactez-nous!

>> sarahkirsch@aqepa.org • (514) 842-8706

Le divertissement accessible en Abitibi-Témiscamingue

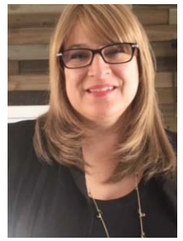

Par Julie Fleurent, Éducatrice spécialisée en déficience auditive,
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre de réadaptation en déficience physique

Une éducatrice spécialisée, ayant elle-même une surdité, nous raconte son rêve d'une région adaptée pour la clientèle avec déficience auditive... et sa réalisation!

Tout avait commencé ainsi : il y avait longtemps que le rêve d'une accessibilité au Cinéma Capitol de Val-d'Or pour personnes malentendantes avait germé en moi, ayant moi-même une surdité importante, mais la technologie de l'époque n'étant pas aussi accessible et polyvalente qu'aujourd'hui.

Ce beau rêve a pu se réaliser en 2010 avec le consentement des propriétaires, Mme Louiselle Blais et M. Michel Veillette, et l'entière participation de la gérante Mme Lynda Guénette qui croyait beaucoup à ce projet.

À la suite de cette démarche personnelle qui s'est cristallisée, c'est là que j'ai eu l'inspiration, l'idée folle, d'une région toute adaptée pour la clientèle avec déficience auditive (c'est-à-dire pour les villes de Val-d'Or, Rouyn-Noranda, Amos, Ville-Marie et La Sarre).

Je voyais que c'était un besoin commun avec une population de plus en plus aux prises avec ce handicap sensoriel. En se basant sur des données produites par Statistique Canada, on estime qu'il y a environ 22 000 personnes malentendantes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Devant l'ampleur du projet, j'avais besoin du support de personnes qui y croyaient et qui pouvaient m'aider à poursuivre ce rêve.

Je travaille pour le Programme en déficience auditive au centre de réadaptation en déficience physique, que pouvais-je demander de mieux pour avoir cet élan? J'ai eu l'autorisation de mon employeur pour aller de l'avant dans ce projet, mais plusieurs facteurs ont fait en sorte que celui-ci n'a pas pu se matérialiser avant 2017.

Comme je le disais plus tôt, cela prend des personnes autour de soi qui y croient et qui peuvent nous aider. Avec l'excellente collaboration de ma chef de service au Programme en déficience auditive du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Mme Guylaine Pomerleau, ainsi que de mon collègue Philippe McAnany, audiologiste, nous avons pu concrétiser le projet en juin 2017 en partenariat remarquable avec le Club Lions Métropolitain (hommes), le Club Dames Lions, la Ville de Val-d'Or, l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or et l'Hôtel Forestel, de doter de systèmes d'amplification MF le Théâtre Télébec, la Salle Félix-Leclerc, la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, la salle multifonctionnelle du Complexe Edgard-Davignon (conservatoire), la salle des banquets de l'Hôtel Forestel, les sites touristiques et les tours guidés de l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or.

• Vous pouvez utiliser la technologie lors du Festival d'humour de l'Abitibi-Témiscamingue à la Cité de l'Or, un événement qui attire en moyenne plus de 20 000 festivaliers, ce qui ne rend pas facile pour une personne malentendante de bien entendre dans la foule.

• Vous voulez visiter la Cité de l'Or sous la terre? Le système MF permettra d'avoir accès à la parole.

• Vous voulez visiter une exposition culturelle? La technologie est aussi disponible.

• Votre enfant malentendant aura accès à la voix pendant l'Heure du conte de la bibliothèque, avec l'aide technique.

• Vous pourrez amener vos parents devenus malentendants à une visite guidée qui leur permettra d'entendre le guide malgré le vent, le trafic des véhicules et les autres bruits dérangeants.

• Vous avez développé une surdité professionnelle en raison de votre travail dans une mine? Vous allez pouvoir participer aux congrès organisés par la minière en utilisant le système MF à la salle des banquets de l'Hôtel Forestel (salle qui permet aussi de souligner d'autres évènements).

• Sans oublier l'accès aux présentations du Service culturel de la Ville de Val-d'Or (chansons, humour, spectacles, concerts) et aux concerts du Conservatoire de musique de Val-d'Or. De plus, les personnes malentendantes peuvent participer aux séances du conseil de la Ville de Val-d'Or et peuvent interroger leurs représentants sur leurs décisions ou leurs politiques durant la période de questions, et avoir ainsi accès aux réponses.

• À noter qu'un ancien système MF est aussi disponible lors de la location de la salle « Les Insolents » du Service culturel (pour un évènement privé).

Les nouveaux systèmes d'amplification par modulation de fréquence (systèmes MF) permettent notamment d'amplifier le son, de moduler le son ambiant, de diminuer l'effet de réverbération dans les salles et de réduire l'effet de distance entre le locuteur et le spectateur. Ils sont compatibles avec un casque d'écoute, des appareils auditifs (avec la fonction "T" manuelle) et des implants cochléaires.

Tout cela est accessible aussi grâce à l'excellente collaboration des employés et des techniciens de sons des lieux adaptés qui ont le souci que le système MF fonctionne bien et qui répondent bien aux besoins de la clientèle malentendante.

Ces systèmes MF répondent à un besoin essentiel : diminuer les impacts négatifs de la surdité, et donc avoir une participation sociale améliorée.

L'adaptation permet une meilleure intégration sociale, l'accès à l'information qui est fondamental, d'avoir accès à la culture, les connaissances générales, de se sentir valorisé, d'être plus fonctionnel dans les communications, de se sentir intégré, d'être moins isolé, et aussi de permettre de mieux développer les relations.

Vous pouvez faire la demande de l'aide de suppléance à l'audition avec ou sans casque d'écoute auprès des responsables et des organisateurs d'évènements.

Pour conclure, en collaboration avec mes supérieurs et mes collègues du Programme en déficience auditive, nous solliciterons un partenariat avec chacune des autres villes de la région, car je souhaite voir se concrétiser cette espérance dans sa pleine grandeur.

Notre mission principale est d'aider les personnes malentendantes dans le besoin à retrouver le plaisir d'entendre et sensibiliser la population à l'importance de la santé auditive.

Pour plus de renseignements, visitez notre site Web à l'adresse **www.fondationgroupeforget.ca** ou téléphonez au **1-877-VOTRE-VIE**.

Fondation GROUPE FORGET

L'importance de former nos jeunes en gouvernance

Par le comité de relève du Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain : Geneviève Deguire, Mamadou Coulibaly et Louis Belleau

Les jeunes sourds et malentendants sont la relève des services et initiatives qui permettront d'accroître la qualité de vie des sourds et malentendants de demain, ils doivent apprendre à s'impliquer!

À notre avis, il est très important pour les jeunes sourds et malentendants d'apprendre, dès leur adolescence, ce qu'est une saine gestion d'un conseil d'administration. La pratique peut débuter avec leur implication dans les conseils étudiants, c'est-à-dire devenir un-e président-e, une vice-président-e-, un-e trésorier-e, un-e secrétaire, un-e organisateur-trice d'événements, un-e responsable de bulletin de nouvelles, etc.

C'est dans ces conseils des élèves qu'on apprend à avoir une vision, à gérer ses affaires avec transparence, à servir de modèle, à faire des ententes avec son équipe, à respecter ses promesses, à interagir avec les adultes pour vendre des idées gagnantes et améliorer la qualité de vie en contexte scolaire.

Cet apprentissage servira de pont vers une autre étape à l'âge adulte, les conseils d'administration.

Le jeune sourd et malentendant est la relève des services et initiatives pour accroître la qualité de vie des sourds et malentendants de demain.

Ce sont les conseils d'administration et les assemblées démocratiques qui déterminent la vision, les missions et les façons de faire et qui développent les plans stratégiques afin d'améliorer les conditions de vie. Par la suite, les conseils d'administration embauchent des directeurs et des employés pour exécuter la vision du conseil d'administration et créer des services. Ce sont les organismes qui amassent les statistiques et les situations de cas sur le terrain, qui par la suite peuvent venir façonner des propositions de lois dans le but d'améliorer des conditions de vie.

Pour devenir membre d'un conseil d'administration, il s'agit d'être élu. Aucune formation académique n'est pré-requise, bien que la formation académique vient aider à faire un travail de meilleur qualité et plus compétent. C'est un apprentissage sur le terrain et toujours en continuité. Il existe de nombreuses formations disponibles dans le milieu communautaire à des prix abordables et de courtes durées (de quelques heures à quelques jours). Les formations peuvent également être parrainées par des organismes désservant les personnes sourdes et malentendantes.

L'implication dans des conseils d'administration est très riche et les apprentissages sont multiples et variés. Cette implication permet de nous développer dans de nombreux domaines qui accroissent notre valeur sur le marché du travail. Les compétences relèvent de la trésorerie, du secrétariat, des relations publiques, des procédures d'assemblées, de l'élaboration de politiques, des négociations et médiations, du juridique, de la gestion de ressources humaines, des normes du travail, de l'administrations de biens, de la création de prix de reconnaissances, etc.

Nous encourageons fortement les adultes entourant les jeunes sourds et malentendants à les soutenir dans leur implication au sein de conseils d'élèves ou d'administration. Et bien sûr, ceci dans des milieux où ils obtiennent des accommodements qui diminuent les difficultés communicationnelles, que ce soit par le biais de milieux entièrement en LSQ, par la présence d'un-e interprète, par la présence d'un-e preneur-e de notes qui écrit tout ce qui se dit dans les conversations et permet au jeune de suivre tout ce qui se dit sur un clavier (ça peut être aussi 2 ou 3 bénévoles qui prennent les notes à tour de rôle à toutes les 20 minutes), ou que ce soit par adaptations technologiques auditives. Nous encourageons aussi fortement les jeunes à demander d'être observateur à divers conseils d'administration. Il est également une bonne idée d'observer une certaine variété de conseils d'administration parce qu'il y a différents styles, des meilleurs modèles, des moins bon modèles, des rigoureux, des plus souples, etc.

S'il y a des résistances de la part du conseil d'administration par rapport aux jeunes observateurs pour des raisons de confidentialité de dossiers, les jeunes peuvent signer des contrats de confidentialité, ou encore le conseil d'administration peut créer un comité de relève et trouver des façons d'impliquer les jeunes activement dans des sous-comités, sans qu'il soit question de dossiers confidentiels.

En espérant que ce article vous inspire pour former la relève de demain, de ceux et celles qui entreprendront de façonner les services et initiatives qui maintiendront et amélioreront la qualité de vie des sourds et malentendants.

Pour plus d'informations sur le CCSMM : www.ccsmm.net

Fin de semaine familiale
et assemblée générale annuelle

Sur le chemin de l'autonomie

du 18 au 21 mai 2018

Séance d'information et
A.G.A - samedi 19 mai 2018 a.m.

AQEPA
Association du Québec
pour enfants avec problèmes auditifs

Depuis 1912
Colonie des Grèves
de Contrecœur

AU PROGRAMME DE CETTE NOUVELLE ÉDITION

Pour les parents :

- **Conférence et ateliers pratiques**: « Faire pour, faire avec ou laisser faire … comment doser? » par Mélanie Touzin, de Savanah
- **Table ronde:** « Les relations entre parents et professionnels de la santé », animée par Louise Duchesne, PhD, orthophoniste
- **Témoignage:** Véro Leduc, artiste, chercheure engagée et première personne sourde à occuper un poste de professeure dans une Université du Québec (département de communication de l'UQAM)
- **Ateliers de discussion:** l'annonce du diagnostic, la scolarisation, l'adolescence
- **Kiosques d'information**

Pour les jeunes :

- **Des activités ludiques** (poney, mini-ferme, tir à l'arc, initiation au cirque, trampoline, canot, rabaska…)
- **Un spectacle de clown et de magie** (de 5 à 9 ans)
- **Sortie Miniputt ou escalade** (dès 10 ans)
- **Nuit en camping** (sur inscription - dès 13 ans)

Pour toute la famille :

- **Soirée théâtre:** « Le bruit des coquillages» par la compagnie Parminou
- Soirée cinéma pop-corn, Feu de camp au bord du fleuve…

Inscriptions jusqu'au 29 avril 2018 sur www.aqepa.org

Vous êtes fiers de l'AQEPA?

Encouragez vos proches à devenir membres!

Famille, amis, collègues…
Pour seulement **25 $** par an,
les membres sympathisants non-votants
peuvent apporter leur soutien à nos actions.

Inscription en ligne sur
www.aqepa.org/inscription

Parlez-en autour de vous!

AQEPA
Association du Québec
pour enfants avec problèmes auditifs

L'AQEPA AU QUÉBEC
www.aqepa.org

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
C.P. 583
Amos (QC) J9T 3X2
aqepa.abitibi-temiscamingue@aqepa.org

BAS-SAINT-LAURENT
C.P. 53
Rimouski (QC) G5L 7B7
aqepa.bas-st-laurent@aqepa.org

CÔTE-NORD
418 589-8008 ou 418 295-5963
aqepa.cote-nord@aqepa.org

ESTRIE
1255 rue Daniel, bureau 207
Sherbrooke (QC) J1H 5X3
aqepa.estrie@aqepa.org
Téléphone: 819 481-0258 (SRV)

GASPÉSIE / ÎLES-DE-LA-MADELEINE
aqepa.gaspesie-iles-de-la-madeleine@aqepa.org

LAC-SAINT-JEAN
C. P. 174
Roberval (QC) G8H 2N6
aqepa.lac-st-jean@aqepa.org

MAURICIE / CENTRE-DU-QUÉBEC
110 rue Forges - 3e étage - bureau A
Trois-Rivières (QC) G9A 2G8
Téléphone : 819 370-3558
aqepa.mauricie-centre-du-quebec@aqepa.org

MONTRÉAL RÉGIONAL
3700, rue Berri, bureau A-437
Montréal (QC) H2L 4G9
Téléphone : 514 842-3926
aqepa.montreal@aqepa.org

OUTAOUAIS
aqepa.outaouais@aqepa.org

QUÉBEC MÉTRO
157 rue des Chênes Ouest, local 275
Québec (QC) G1L 1K6
Téléphone: 418 623-3232
aqepa.03-12@bellnet.ca

SAGUENAY
138, rue Price Ouest, suite 107
Chicoutimi (QC) G7J 1G8
Téléphone : 418 818-7325
aqepa.saguenay@aqepa.org

AQEPA PROVINCIALE
3700, rue Berri, bureau A-446
Montréal (QC) H2L 4G9
Téléphone : 514 842-8706
Ligne sans frais : 1 877 842-4006
info@aqepa.org

AQEPA : Rejoignez-nous

Saviez-vous que la Fondation des Sourds du Québec peut vous offrir une aide financière?

- Pour le paiement des honoraires d'**aide aux devoirs** si le parent ou l'enfant a une surdité,
- le remboursement des frais d'inscription, des frais de matériel et des frais de transport en commun pour les **études collégiales, universitaires et professionnelles,**
- le paiement des frais d'inscription, de transport et d'accompagnateur (si nécessaire) pour la participation des enfants vivant avec une surdité et un autre handicap à des **camps durant l'été** ou des **répits durant l'année.**
- ... et bien plus encore !

Pour en savoir plus et faire votre demande:

www.fondationdessourds.net

(418) 660-6800

Fondation des Sourds du Québec